



Procès Verbal de l'Assemblée des délégués du 9 juin 2011

APE présentes : Aire, Aire-la-Ville, Avanchets, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Caroline-Morgines, Céligny, Centre-Ville (Ferdinand-Hodler), Chêne-Bougeries, Collex-Bossy, Confignon, Corsier, Eaux-Vives, Geisendorf, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Grottes, Gy-Presinge, Jacques-Dalphin, Jonction, Lignon, Liotard, Lully-Sézenove, Onex-Parc, Onex-Village, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Petit-Lancy Tivoli, Petit-Saconnex, Saint-Jean, Satigny, Seujet-Necker, Tambourine, Thônex, Trembley, Troinex, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises.

APE Excusées : Cayla Jardins-du-Rhône, Vernier-Village.

Comité GAPP : Sandra Capeder, Soledad Valera-Kummer, Jacqueline Lashley, Marie-Rose Perez Milano, Sabine Estier-Thévenoz, Séverine Jenny, Françoise Lanci-Montant

Excusé :

Présidence de la séance : Comité

Procès Verbal: Anne Thorel Ruegsegger (PV réalisé à partir de l'enregistrement audio de la séance)

Lieu : Uni Mail salle MR 70

Heures : 20:15 à 22:45

1. **Accueil**
2. **Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers**
L'ordre du jour est approuvé.
3. **Approbation du PV de l'AD du 18 mai 2011**
Le procès-verbal est approuvé.

Préambule de Sandra Capeder, présidente du GAPP

Suite à tous les débats et critiques qui ont eu lieu depuis quelques semaines, Mme Capeder a ressenti le besoin de s'expliquer.

Dès qu'il a été question d'une augmentation de l'horaire, le GAPP a empoigné le dossier et proposé un questionnaire pour les parents qui se sont prononcés contre le mercredi matin à 57%. Par la suite le département (DIP) a affirmé qu'il y aurait une augmentation de l'horaire scolaire et qu'une commission allait en discuter les modalités. Le GAPP y était représenté par trois membres, qui étaient plutôt opposées à l'idée d'introduire le mercredi matin d'école. Toutefois après une année de travail, ces trois déléguées ont convenu que ce projet était le moins mauvais pour les élèves étant entendu que le GAPP se devait de défendre ce qui est le mieux pour les enfants en dehors de toute autre considération. Durant cette année de travail, le GAPP a toujours suivi la ligne fixée par l'AD de l'époque et a régulièrement rendu compte aux membres de l'avancement des travaux et du positionnement des délégués et de la commission. Tout en étant conscientes que la volonté du Conseiller d'Etat était d'augmenter et d'ajouter le mercredi matin, elles ont aussi très vite compris que les enseignants y étaient opposés. Ces derniers affirmant vouloir améliorer surtout la qualité de l'enseignement et que cela ne passait pas forcément par une augmentation du temps. Le GAPP a alors choisi une ligne médiane à savoir, accepter l'augmentation tout en demandant une amélioration de la qualité. Les délégués ont accepté le

mercredi matin à la condition qu'il ne concerne que la division moyenne avec une augmentation des moyens pour la division élémentaire. La suite des événements a démontré que le GAPP avait obtenu gain de cause. Le projet de loi contenait une école facultative pour les élèves de la division élémentaire, cette partie du projet de loi ayant été refusée par le parlement, le comité a demandé à M. Beer de maintenir le budget prévu pour cette école facultative et de l'allouer à une amélioration de l'encadrement des élèves de la division élémentaire. Ces faits montrent à eux seuls que le comité du GAPP et sa présidente n'ont pas retourné leur veste, mais ont suivi la ligne décidée par les AD successives même si les délégué-es ont changé en presque trois ans de processus.

Parallèlement le GAPP a lancé une pétition qui va encore plus loin en demandant plus de moyens pour l'encadrement des élèves. Les parents restent soucieux de la qualité de l'enseignement et attentifs à ce que l'école ait les moyens des attentes que nous avons envers elle.

Le comité du GAPP a choisi de demander aux membres de se positionner en faveur du projet de loi car il lui semblait impossible d'être à la fois pour le référendum et le projet de loi. Le comité a aussi pensé important de donner encore une fois la parole aux promoteurs du projet de loi et à ses détracteurs afin que les délégués puissent se positionner en tant que parents.

La SPG et le DIP auront chacun la possibilité de présenter leur point de vue et de répondre aux questions. Le temps de parole est le même pour chacun.

Finalement l'important pour le comité est que ce soir, les APE puissent se déterminer avec un positionnement de parents et de ne pas se tromper de position, entre celle des enseignants et celle du département. Les parents et le GAPP sont libres de leurs opinions et ne doivent de compte à personne.

4. Présentation du point de vue de la SPG

M. Laurent Vité, président, est venu accompagné par Mme Monique Othenin-Girard, membre du comité de la SPG. M. Vité a décidé de faire une présentation sans répondre aux deux questions du GAPP, il y répondra par la suite si besoin.

Pour commencer M. Vité aborde la question du nombre d'heure et affirme qu'il est beaucoup plus compliqué que ce qu'affirme certains de voir que Genève manque d'heure. Le Syndicat des enseignants romands est d'ailleurs en train de revoir ces statistiques pour vérifier les affirmations. M. Vité explique avoir eu quelques résultats qui montreraient que Genève a autant d'heure que le Valais qui va diminuer son nombre d'heure. L'enseignement religieux prend beaucoup de temps dans les cantons romands les mieux dotés. De toute manière pour les enseignants, plus d'école n'améliore pas la qualité et n'amène pas plus de réussite scolaire. Les comparaisons internationales comme PISA le montrent fort bien puisque ce ne sont pas les pays qui commencent l'école le plus tôt qui ont les meilleurs résultats. La SPG refuse l'augmentation de l'horaire et demande plus de maître de soutien et de maître spécialistes. La créativité est aussi importante que les maths et cela peut se vérifier dans les tests PISA qui montrent que les élèves qui manquent de créativité pour appliquer les formules mathématiques à la vie et les adapter à des situations réelles, sont les plus démunis. Le projet de loi propose de supprimer une partie du co-enseignement qui permet actuellement aux enseignants de faire de la différenciation. M. Vité se dit préoccupé par la situation des postes de MS et d'ECSP car il constate depuis une vingtaine d'années, une érosion du nombre de ces postes. M. Vité explique aussi que pour les enseignants, le département n'a jamais voulu discuter avec eux et que tout cela ne leur paraît pas clair. Les enseignants craignent une pagaille et de devoir la gérer. Ils déplorent que le débat sur l'augmentation ou non n'ait jamais eu lieu. Les enseignants voudraient aussi plus d'équité entre le primaire et le cycle

d'orientation qui représentent l'enseignement obligatoire concerné par le PER. Le CO pour un effectif moindre reçoit plus de moyens que le primaire. La SPG veut profiter de ce moment pour demander plus d'équité. Les enseignants ne trouvent pas normal qu'un enfant de 8 ans ait autant d'heure qu'à 12 ou 15 ans. En plus les temps d'accueil pour les petits degrés sont importants pour la différenciation.

Les enseignants craignent que l'offre para et péri scolaire ne soit diminuée.

Finalement M. Vité tient à affirmer que pour les enseignants le mercredi est un jour de travail, qu'ils ne sont pas des feignants et qu'ils ont aussi besoin de moments pour la vie privée.

5. Présentation du projet de mise en place du mercredi matin d'école et de la future grille horaire

Mme Paola Marchesini, directrice générale de l'enseignement primaire, présente un power-point (joint au PV) du projet de grille horaire qui est actuellement à l'étude à la direction de l'enseignement primaire. Ce projet est le fruit de plusieurs mois de travail, puisqu'il a commencé lors de l'année scolaire précédente.

Dia 1 : montre que l'horaire évoluera de 20 périodes actuelles à 24 puis à 27 en troisième et 28 en quatrième comme actuellement. L'objectif n'est pas de supprimer la différenciation mais de la permettre dans le cadre de l'horaire obligatoire pour tous les élèves.

Dia 2 : permet de voir l'évolution pour l'élève, une grille qui passe de 28 périodes aujourd'hui qui sont entre 45 et 50 minutes à 32 périodes de 45 minutes chacune.

Dia 3 : permet de voir l'évolution du PER, de l'entrée progressive du PER dans les classes dès cette année avec les 2 premiers degrés et le premier degré du cycle moyen, elle est évolutive pour une rentrée 2013 où toutes les classes de l'enseignement primaire seront en PER, quoi qu'il arrive.

Dia 4 : permet de voir l'évolution de la grille horaire déjà dans les premiers degrés et à quoi serviront ces périodes supplémentaires. Augmentation des arts, des langues et ensuite des mathématiques et de la formation générale. Tous les élèves pourront être au bénéfice de l'évolution des périodes dès les premières années.

Dia 5 et 6 : permet de voir quelle est la grille cible pour les élèves à la rentrée 2013 en cas de 32 périodes et quelle est la grille cible pour les élèves qui sont en PER l'année prochaine (5P). Dès l'année prochaine, tous les domaines du PER doivent pouvoir être assumés.

Dia 8, 9 et 10 : modélisation et exemplification des différents temps d'enseignement, des périodes assurées par le titulaire de classe et celles par des maitres spécialistes.

Dia 11 et 12 : concernant le co-enseignement, il y aura effectivement moins de période de co-enseignement qu'actuellement mais cela sera étalé sur deux ans. Ces périodes existent déjà aujourd'hui.

Dia 13 : l'anglais impose la mise en place d'un dispositif important de formation pour les enseignants afin qu'ils puissent acquérir les compétences didactiques et linguistiques. La décision qui a été prise est d'avoir pour tous les enseignants un niveau certifié B2 (portfolio européen des langues) c'est à dire un first. Dès certification, ils pourront suivre une formation pédagogique et didactique dès janvier 2012. Les enseignants qui sont dans ces dispositifs sont des enseignants volontaires, un millier d'enseignants ont répondu favorablement au sondage de la direction générale et ont manifesté un intérêt pour l'enseignement de l'anglais. Actuellement 300 enseignants considèrent avoir un niveau B2 ou C1 et sont en train de passer les

certifications. Ils seront donc potentiellement prêt pour suivre la formation qui leur sera proposée en janvier 2012 en collaboration avec l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignants).

En ce qui concerne l'organisation des périodes d'anglais, il s'agirait d'un système qui puisse être sur des modalités différentes selon les lieux. Il faudrait en effet, un enseignant par école qui puisse enseigner l'anglais pour éviter les déplacements de personnes. Sachant qu'il y a 164 écoles et que le double d'enseignants se sont manifestés et ont le niveau, cela semble possible à mettre en place sans trop de difficulté.

Dia 14 : En ce qui concerne le co-enseignement, en lien avec le projet de loi, il est prévu qu'il y aura environ 800 classes au cycle moyen en 2013. 4 périodes supplémentaires correspondent à 114 postes et le projet de loi prévoit 121 postes ce qui permet de dire de manière relativement sereine que le volume du co-enseignement ne changera pas pour les élèves mais qu'effectivement il devra se déployer de manière différente. Il ne se déploiera pas qu'avec les MS mais aussi avec les ECSP.

Propos de M. Charles Beer conseiller d'Etat en charge du DIP

M. Beer explique que la discussion actuelle découle du fait que différentes décisions ont été prises à un niveau fédéral et intercantonal. Au niveau fédéral, 18 cantons ont approuvés Harmos et tous les cantons romands, le PER. Harmos prévoit notamment de fixer des standards d'apprentissages pour les fins de cycles, élémentaire, moyen et d'orientation. Au niveau du PER, l'enseignement des langues sera modifié notamment avec l'introduction de l'anglais.

Le conseil d'Etat s'est posé une question très pragmatique, « comment introduire l'apprentissage de l'anglais et satisfaire aux contraintes d'Harmos notamment en ce qui concerne les standards de formation ? ».

La réflexion s'est faite en comparant ce qui existe déjà, en se référant aux chiffres d'évaluation des systèmes éducatifs où l'on peut constater que Genève est en dessous de la moyenne sur l'ensemble de la scolarité obligatoire particulièrement sur les petits degrés (voir site internet de l'IRDP).

M. Beer se dit frappé par l'exigence de qualité de la SPG, qu'il partage et qui est aussi celle de l'horaire. Actuellement l'horaire genevois est le seul en Europe avec celui de la France, à s'organiser sur quatre jours. La France est en train de ré-introduire un demi jour après que les résultats scolaires aient chutés et que les spécialistes du biorythmes aient démontrés que l'horaire à 4 jours n'était pas positif. M. Beer pense donc que la qualité passe aussi par l'horaire et pas seulement pas l'encadrement. Il ajoute que si autant de pays, Finlande comprise organise l'horaire sur 4 jours et demi et qu'initialement Genève le faisait aussi c'est peut-être parce que cela relève du bon sens.

M. Beer affirme que le projet retenu par le conseil d'Etat est simple c'est à dire une augmentation de l'horaire pour les 8-12 ans. Le montant prévu initialement pour l'école ouverte sera alloué à un renforcement de l'encadrement pour la division élémentaire et notamment pour l'aide à l'apprentissage de la lecture. Le renforcement de la qualité est ainsi assuré par des moyens supplémentaires comme le demandait le GAPP.

M. Beer rappelle que le peuple genevois avait refusé de supprimer le samedi matin d'école, que cela a été oublié par la suite par les chefs de département et par les partenaires. Pour éviter ce genre de processus, il s'est engagé dans la voie de la discussion et du compromis, a proposé au conseil d'Etat de soumettre un projet de loi au vote du parlement, ceci afin de permettre au citoyen de voter et d'inscrire dans la loi l'horaire sur quatre jours et demi. La décision serait ainsi claire.

Questions :

- ✓ Un papa demande à M. Beer, « pourquoi ajouter du temps à un système qui semble ne pas si bien fonctionner et ôter du temps d'activité en dehors de l'école. Ce temps permet selon lui de diversifier les apprentissages ? ».

M. Beer explique que la proposition qui est faite aujourd'hui est le fruit d'un consensus. Qu'il est toujours possible d'améliorer les choses mais qu'en tant que magistrat, il se doit de faire des propositions qui conviennent pour les 34'000 élèves de l'enseignement, pas pour telle ou telle famille qui trouve un bienfait à avoir son enfant à la maison le mercredi et à lui offrir une diversification des activités et apprentissages.

- ✓ L'APE Trembley demande à M. Vité ce qu'il propose à part dire non, que proposent les enseignants ?

M. Vité affirme que les enseignants demandent des postes, M. Beer parle de 40 postes mais il y a 85 établissements, cela ne semble donc pas suffire. M. Vité affirme que depuis les années 90, 300 postes ont été supprimés et que les enseignants sont fatigués. Les représentants de la SPG à la commission avaient proposé de faire plus sur 4 jours mais cela n'a pas été retenu. Maintenant il voit que l'augmentation de 4 périodes concerne les 8-12 ans mais aussi les petits puisque du temps d'accueil va disparaître. Les enseignants ne savent pas ce qu'ils vont faire pendant ces heures. M. Vité dit qu'effectivement ils disent non au projet sans faire de proposition concrète.

- ✓ Une maman qui ne fait pas partie d'une APE demande à M. Beer pourquoi ajouter des heures et ne pas répartir le même nombre d'heure sur 5 jours comme le font Vaud et Valais. Il semble aussi que le Luxembourg n'ait que 4 jours d'école.

M. Beer répond que des comparaisons ont été faites, que les chiffres existent et sont à la disposition de tout un chacun. Ces chiffres montrent qu'il y a un décalage entre Genève et les autres. Il pense aussi que la SPG ne conteste pas le besoin d'heure mais le découpage et que les études montrent à quel point les journées chargées sont néfastes notamment pour les enfants en difficultés. Il semble que la position de la SPG ne remporte pas l'unanimité sur le plan syndical en suisse romande.

Mme Othenin-Girard répond à M. Beer qu'elle ne se souvient pas avoir proposé d'ajouter une heure par jour. La proposition actuelle pose problème aux enseignants puisque pour préparer leurs cours ils auront des moments au milieu des journées et que cela pose des problèmes d'organisation. Les enseignants n'ont pas de bureau ou de salles où aller travailler. De plus Mme Othenin-Girard craint qu'avec la disparition des temps d'accueil, le sort des enfants en difficultés ne se péjore encore un peu plus.

- ✓ Une membre demande à M. Vité s'il y a un refus d'entrée en matière sur le PER, en particulier sur l'anglais et si elle entre en matière sur l'anglais, où la SPG pense-t-elle mettre l'enseignement de cette matière dans la grille de la semaine ? Quelle matière pense-t-elle enlever ? Elle affirme que normalement on fait plus avec plus mais que la SPG veut faire plus avec le même nombre d'heures.

M. Vité répond que c'est une question qui n'a pas été posée, par exemple, au niveau de la commission harmos. La solution du mercredi matin était présentée comme la seule solution possible.

- ✓ La même personne exprime que M. Vité n'a pas répondu à sa question, elle redemande comment ajouter les cours d'anglais alors que les enseignants ne veulent rien changer au niveau de l'horaire ?

M. Vité pense que l'une des solutions intéressantes serait d'envisager l'augmentation de deux périodes uniquement pour les deux degrés concernés mais que cette solution n'a jamais été étudiée.

- ✓ L'APE de Versoix exprime que la question du rythme des enfants est importante, certains ont de la peine après le mercredi congé à retrouver un rythme le jeudi matin. Beaucoup d'enfants ont des problèmes de concentration et la coupure du mercredi ajoute une difficulté. Toutefois elle se questionne sur la disparition des co-enseignements et sur la manière dont le DIP pense assurer la qualité au niveau du soutien des élèves en difficultés et pour éviter que les enfants n'aient plus qu'une école disciplinaire, intellectualisée...

Mme Othenin-Girard répond que si les enfants n'allaient pas se coucher plus tard le mardi soir et qu'ils se levaient à la même heure que les autres jours le mercredi ce serait mieux. Elle ajoute que les lundis et mardis sont très chargés et que les enfants ont besoin du mercredi pour se reposer.

M. Beer répond concernant l'équilibre des disciplines qu'un certain nombre de questions se posent pour savoir comment les équilibrer au mieux. Plusieurs défis se posent à l'enseignement primaire ; assurer un bon niveau d'apprentissage de l'allemand, faire de la place pour l'anglais, répondre aux défis que posent l'enseignement et le niveau de lecture des plus jeunes. Concernant la lecture, nous suivons ce que préconise le GAPP en assurant plus de poste pour les petits degrés et l'apprentissage de la lecture. Le but étant aussi d'assurer des conditions moins stressantes aux enseignants.

Concernant les moyens attachés à l'enseignement primaire, M. Beer exprime s'en préoccuper et les défendre. Il ne peut revenir en arrière mais actuellement il défend les moyens acquis malgré la baisse des effectifs et le fait que le parlement demande de réduire les moyens en fonction de la baisse. Il affirme ensuite que si le projet de loi est refusé, les moyens qui y sont attachés ne seront pas reportés sur autre chose. Si le peuple dit non au mercredi matin, les 20 millions n'existeront plus pour personne. Il dit qu'il n'y a pas de plan B pour maintenir ces moyens.

Mme Capeder intervient en disant que le plan B est la pétition du GAPP qui justement réclame des moyens par des mesures concrètes.

- ✓ L'APE du Grand-Saconnex demande à la SPG comment elle pense garantir un niveau d'apprentissage de l'anglais suffisant en ne lui accordant pas de temps d'enseignement supplémentaire et en perdant les moyens prévus dans le projet de loi.

M. Vité répond que cela rejoint la question de tout à l'heure et que lui propose d'ajouter deux périodes à partir de la 7^{ème}. Il ajoute que concernant la mise en place, il reste très sceptique que beaucoup de questions sont en suspend et que les montants semblent aléatoires, pourquoi 20 millions pour 34'000 élèves et 30 millions pour le Cycle d'Orientation ?

Mme Capeder insiste sur la question qui demeure : si le référendum est voté et que le mercredi matin n'est pas institué, les institutions politiques mettront du temps pour instaurer une nouvelle solution comme les deux périodes supplémentaires que propose la SPG, donc comment garantir la qualité et l'enseignement de l'anglais aux actuelles 3P en 2013 ?

M. Beer explique que la situation de l'Etat fait qu'actuellement pour obtenir des budgets, il faut des projets de loi, que ceux ci sont étudiés par le parlement. Sur la question des montants on peut être d'accord ou pas mais les projets doivent les justifier. Le département a fait ce travail et a défendu ses projets devant le parlement, des alliances politiques ont été trouvées.

Dans cette affaire M. Beer est désolé de devoir dire qu'il ressent que la SPG a campé sur ses positions sans vouloir négocier sur les aspects quantitatifs qui rejoignent le qualitatif notamment en ce qui concerne la qualité de l'horaire. Les enseignants ont obtenus une hausse de salaire mais refusent d'entrer en discussion sur le mercredi matin, M. Beer trouve cette situation malsaine. Il confirme qu'en cas de refus du mercredi matin, les lendemains risquent d'être difficiles même s'il s'engage à tout faire pour maintenir des moyens suffisants.

M. Vité explique que quel que soit le positionnement les moyens ne suivent pas, il est évident grâce au REP que la baisse des effectifs a un effet positif sur les résultats des élèves mais pourtant ce n'est pas la voie que choisi le parlement en refusant une augmentation des postes et en demandant même une réduction.

- ✓ L'APE Centre-Ville par la voix de Mme Estier pose une question qu'elle veut un peu provocante, pourquoi les enseignants n'ont pas accepté un compromis en disant être d'accord d'enseigner 32 périodes au lieu de 28 mais en contre partie d'exiger plus de postes pour le co-enseignement. Elle pense que cela aurait amélioré la situation pour les enfants et pour les enseignants. Elle trouve dommage que cela n'ait pas pu être discuté entre le département et les enseignants.

M. Vité répond que les enseignants ont un cahier des charges qui précise les temps d'enseignement et les temps de préparation sans toutefois être minuté. Il pense que les enseignants travaillent largement plus que le temps attendu, notamment avec le projet d'établissement, les temps de coordination avec les collègues, les rencontres avec les parents. Ajouter 4 périodes d'enseignement, c'est ajouter encore du temps de préparation.

- ✓ Mme Estier affirme que la qualité du temps compense cette perte.

M- Vité explique que les lois cantonales en matière de temps de travail à l'Etat donnent un plein temps à 40 heures et 5 semaines de congé. Il est vrai que le temps des enseignants est différents mais l'annualisation du temps de travail a été évoquée et le sera certainement de plus en plus. Un plein temps d'enseignant est calculé sur 28 périodes d'enseignement une augmentation du nombre de période d'enseignement implique une augmentation de la charge de travail.

M. Beer explique qu'il a voulu composer avec l'accord des enseignants, qu'après avoir revalorisé leur fonction et augmenté leur salaire, il pensait que la SPG accepterait d'entrer en matière. Il aurait alors été d'accord d'entrer en matière sur des exigences d'amélioration de la qualité. Il leur a proposé de discuter juste avant le vote du Grand-Conseil, ce que la SPG a refusé. Il comprend maintenant que le problème n'est pas

tellement les 28 périodes mais plutôt les 152 jours d'enseignements. Concernant les 28 périodes, il confirme que cela est le fruit d'une négociation syndicale entre le conseil d'état et les associations professionnelles, que des ratios ont été négociés et qu'à 28 périodes d'enseignement correspond un certain temps de préparation. Il déplore qu'après tous ces avantages et garanties, le projet de loi n'ait pas reçu un meilleur accueil.

- ✓ L'APE Geisendorf exprime que dans une école idéale, un enfant en difficulté va aller aux accueils et aura un moment privilégié avec son enseignant mais dans la réalité, c'est souvent cet enfant qui n'ira pas à l'accueil, elle pense donc que cet argument ne tient pas. Concernant les activités que les parents peuvent offrir aux enfants le mercredi matin, elle pense que les enfants de ce canton sont majoritairement dans des centres aérés ou devant leur télévision et à ce compte là, aller à l'école serait certainement un avantage. Enfin elle demande à Mme Marchesini de ré-expliquer le découpage du temps durant la semaine.

Mme Marchesini explique qu'actuellement un groupe de travail se penche sur la question, notamment en utilisant les outils du cycle d'orientation, pour découper le temps de la semaine et répartir le mieux possible les enseignants d'un établissement. Ce ne sont pas les enseignants qui vont faire ce découpage qui est un travail administratif.

- ✓ Un parent demande comment vont faire les maitres spécialistes, notamment en arts visuels avec des classes entières ?

Mme Marchesini répond que les co-enseignements ne vont pas disparaître mais qu'il y en aura moins. Actuellement la direction générale travaille pour voir comment améliorer la formation des MS, notamment pour la tenue des classes et les contenus pédagogiques qui sont pour le moment différents de ceux des titulaires de classes.

M. Beer exprime que cette question lui permet d'expliquer que Genève est le canton qui donne le plus de cours liés à l'art. Si le projet est refusé, il sera difficile de continuer à défendre l'art, il ne le fera pas au détriment du français. Il y a fort à parier que les cours de ce type diminueront.

- ✓ L'APE Aire-La-Ville doute que d'ajouter une matinée d'école aide les enfants en difficulté, elle pense qu'au contraire cela les découragera. Il serait plus intéressant qu'ils aient plus de soutien en classe, des moments privilégiés plutôt que des heures.

M. Beer répond que la commission HHS et la cours des comptes montrent dans leurs études que pour les enfants en difficulté c'est plus la rupture du rythme qui est nocive.

- ✓ L'APE des Eaux-Vives demande pourquoi si tout le monde convient qu'il faut améliorer la qualité notamment en baissant les effectifs, alors la priorité n'a pas été mise sur ce point plutôt que sur la quantité. Ajouter des heures dans une classe de 25 élèves ne sera pas forcément productif. Alors pourquoi n'avoir pas fait comme au cycle et demandé des moyens pour des postes afin de baisser les effectifs ? Il ajoute que pour lui, envisager de couper dans les cours d'art est grave et que les enfants en ont besoin.
- ✓ L'APE des Eaux-Vives passe la parole à Mme Roulet.

Mme Roulet invite les parents à aller consulter son blog ou elle dit rétablir la vérité sur les comparaisons cantonales en matière d'horaire, elle fait un petit historique des horaires scolaires et de leur évolution et invite les parents à signer le référendum de la SPG.

- ✓ L'APE Tambourine trouve positif de constater que toutes les études sur les rythmes montrent le bénéfice pour les enfants de ne pas avoir de matinée de pause en milieu de semaine et n'a trouvé aucune étude qui dit le contraire. Sa question va à la SPG pour demander quels sont les arguments avancés par les enseignants pour dire qu'ils sont contre le mercredi matin ?

Mme Othenin-Girard répond que le problème n'est pas tant le mercredi matin que l'augmentation elle-même.

Suite à ces échanges, l'assemblée prend congé des intervenants en les remerciant pour leur participation. Les participants non-membre d'APE quittent aussi la salle pour permettre le vote de la prise de position du GAPP.

6. Prise de position du GAPP

Après un temps de dialogue, les déléguées décident de prendre un temps de délibération et de passer au vote immédiatement après.

7. Vote en plénière

Vote d'entrée en matière sur la prise de position ?

35 oui 5 non 1 abstention

Y a-t-il des demandes de modifications sur la prise de position telle qu'elle vous a été proposée ?

Non

Quelles sont les APE qui soutiennent la prise de position telle que le GAPP vous l'a proposée ?

31 oui 9 non 2 abstentions

Mme Capeder remercie les membres pour leur vote. Elle exprime que le comité restera attentif au fait que le vote de ce soir n'est pas unanime, que le projet en tant que tel n'est de loin pas parfait et ne résoud pas tout.

Elle affirme s'engager à avoir des propos mesurés face à la presse qui s'impatiente et qui attend le résultat de cette soirée. Sandra Capeder est consciente que le GAPP doit représenter la position de la minorité comme celle de la majorité.

Elle pense que si nous nous opposons aux enseignants concernant leur volonté de référendum, nous restons d'accord sur le fait que l'enseignement primaire a besoin de plus de moyens. Elle encourage donc tout le monde à signer la pétition du GAPP.

8. Communication du comité

Mme Capeder informe qu'une dernière info GAPP sortira avant la fin de l'année scolaire.

9. Divers

Il n'y a pas de divers, la séance est levée.